



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 115 d) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Laurens Thomas **den Hartog** (Royaume des Pays-Bas)

1. À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. À sa 8^e séance, le 3 novembre 2023, la Cinquième Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Note du Secrétaire général concernant un siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes en raison de l'expiration, le 30 juin 2024, du mandat de l'un de ses membres ([A/78/104](#)) ;
 - b) Note du Secrétaire général indiquant que le Gouvernement brésilien a proposé la candidature du Président de la Cour fédérale des comptes du Brésil afin qu'il soit nommé membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2024 ([A/C.5/78/9](#)).
3. À la même séance, la Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de nommer le Président de la Cour fédérale des comptes du Brésil membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2024 (voir par. 4).

Recommandation de la Cinquième Commission

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer le Président de la Cour fédérale des comptes du Brésil membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2024.

